

Zeitschrift: Rapport annuel / Association nationale pour le développement du tourisme
Herausgeber: Association nationale pour le développement du tourisme
Band: 6 (1923)
Rubrik: Mouvement des étrangers en Suisse en 1923

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

F. Succursale de l'Office à Lausanne.

La question de la suppression de notre Bureau auxiliaire de Lausanne, qui avait été soulevée en 1922, n'est pas revenue sur le tapis. Nous nous en félicitons, car nous estimons que cette succursale, si elle est bien dirigée, peut rendre d'excellents services sans peser lourdement sur notre budget. Elle donne, d'autre part, satisfaction à nos Confédérés romands qui tiennent à posséder un organe de l'Office s'occupant plus spécialement de leurs intérêts touristiques et ferroviaires.

Les attributions de la succursale sont, en somme, les mêmes que celles du siège principal, mais en prenant surtout en considération les besoins et les aspirations de la Suisse romande dans le domaine de la propagande, de la publicité et du trafic, ainsi que les relations de la Suisse avec les pays néo-latins.

Son activité s'accroît d'année en année et ce bureau est toujours plus consulté de l'étranger sur les voyages et les séjours en Suisse, ainsi que cela ressort des statistiques indiquées au chapitre E, chiffre 1, surtout si l'on songe d'une part que le personnel de la succursale est limité à deux personnes et, d'autre part, que le bureau de Lausanne est surtout en relations avec des pays dont l'appoint est encore fort restreint dans le tourisme suisse.

Le siège auxiliaire s'est occupé de l'organisation d'un voyage d'études d'une trentaine de médecins hollandais qui ont visité les principales villes et les stations climatiques balnéaires de la Suisse occidentale. Il a organisé le passage en Suisse romande du XVII^e V. E. M. (Voyage d'études médicales français). Le chef de la succursale a accompagné les participants à ces deux voyages.

La collaboration à l'élaboration de matériel de propagande a absorbé une partie du travail du bureau de Lausanne. Celui-ci a préparé, entre autres, un guide pour des voyages en automobile en Suisse; il a également procédé à la traduction et à la rédaction d'un certain nombre d'articles qui ont paru dans diverses revues touristiques.

Dans le domaine du trafic, la succursale a collaboré à l'étude des horaires de la Suisse occidentale, en se tenant constamment en rapport avec les autorités, les associations touristiques, les compagnies de transport et la Direction du premier Arrondissement des C. F. F.

La succursale s'est également occupée du problème de la circulation des automobiles et des motocyclettes, d'entente avec l'Automobile Club et le Touring Club de Suisse.

Enfin, le siège auxiliaire s'est chargé de l'établissement de la statistique du mouvement touristique en Suisse. Il est en rapports pour cela avec toutes les associations qui s'occupent de cette statistique: bureaux spéciaux, sociétés de développement, sections de la Société suisse des hôteliers, Chambres de Commerce, etc.

La succursale de Lausanne participe donc d'une manière suivie et intensive à toute l'activité de l'Office suisse du Tourisme.

G. Mouvement des étrangers en Suisse en 1923.

Le mouvement touristique suisse pendant la saison d'hiver 1922-23 et la saison d'été 1923 a fait l'objet de deux rapports présentés au Conseil du tourisme par M. le Dr. Blaser, chef de notre Siège auxiliaire de Lausanne. Ils ont été tous deux par-

tiellement reproduits par la presse suisse; le second a été publié sous forme de brochure en allemand et en français. Constatons que si la saison d'hiver 1922-23 a marqué un léger progrès sur les précédentes, l'amélioration a été plus sensible encore pendant l'été 1923, presque toutes les nationalités indiquant une certaine augmentation. Et déjà les résultats de l'hiver en cours dépassent les prévisions les plus optimistes, nos stations ayant retrouvé leur vogue d'avant-guerre. C'est une grande satisfaction pour ceux qui travaillent à mettre en valeur à l'étranger le «capital-beauté» de notre pays, les vertus curatives de nos stations balnéaires et climatiques, la réputation méritée de nos institutions scolaires.

H. Finances:

Notre rapport sur l'exercice 1922 disait que les ressources annuelles de l'Office ne correspondent pas au développement de celui-ci, à l'extension de sa propagande, aux services qu'on en attend. Le comité de direction, tenant compte de l'importance majeure du tourisme pour la vie économique de notre pays, estimait que l'Office doit pouvoir poursuivre l'exécution de ses travaux et que dans ce but, il fallait chercher les voies et moyens propres à augmenter ses ressources.

Donnant suite à la décision prise dans ce sens par le Conseil du tourisme, nous avons adressé au Conseil fédéral, puis à l'Assemblée fédérale suisse une requête tendant à ce que la subvention fédérale à l'Association nationale pour le développement du tourisme soit portée de frs. 120,000.— à frs. 250,000.—

Dans notre demande nous avons surtout fait ressortir que l'aide accordée par la Confédération à l'Association nationale pour le développement du tourisme ne peut pas être assimilée à une subvention ordinaire à fonds perdu, mais qu'elle doit être considérée comme une dépense productive, qui doit être faite naturellement et nécessairement dans l'intérêt même de la Confédération, laquelle est directement intéressée au tourisme par ses services fiscaux. En d'autres termes, la contribution de la Confédération aux dépenses de l'Office suisse du Tourisme n'a pas le caractère d'une subvention, mais celui d'une rétribution de services.

Notre requête insiste sur la grande importance du mouvement des étrangers pour notre économie nationale, pour les entreprises de transports, les industries, le commerce et l'agriculture de la Suisse; elle relève aussi que le tourisme et l'hôtellerie sont, à côté de l'élevage et de la culture du sol, les plus *nationales*, les *plus suisses de nos industries*. On ne peut pas les transplanter, car elles sont intimément liées à la beauté de notre pays.

Ensuite de notre demande, le Conseil des Etats a adopté un postulat par lequel le Conseil fédéral est invité à faire rapport sur les résultats obtenus et les expériences faites avec la subvention annuelle de 120,000 frs. à la Centrale suisse du tourisme en vertu de l'Arrêté fédéral du 28 septembre 1917, ainsi que sur la requête de novembre 1923 de la centrale du tourisme à l'Assemblée fédérale tendant à obtenir une augmentation considérable de la subvention qui lui est accordée, et enfin sur la question de savoir si, en cas d'augmentation de la subvention, il n'y aurait pas lieu de reviser l'arrêté fédéral de 1917, afin de mettre en rapport la subvention fédérale avec les subsides accordés par d'autres intéressés et afin aussi d'augmenter l'influence de la Confédération sur les organes administratifs de la Centrale du tourisme.

Les choses en sont là fin décembre 1923, mais nous attendons avec confiance le rapport demandé au Conseil fédéral et la décision qui sera prise par les Chambres fédérales.